

## COMMUNE DE FOUGERES SUR BIEVRE REUNION DU 08 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le huit juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil Municipal s'est réuni en Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Éric MARTELLIÈRE, Maire.

*Date de convocation du conseil municipal : 30 mai 2017*

Membres afférents au CM : 15 Membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14

**Présents :** MM. et Mmes Éric MARTELLIÈRE, Michel CHASSET, Patrick LEPAIN, Jean-Claude SOMMIER, Pierre de BIZEMONT, Jean-Paul COELLIER, Marie-Claude CORBIN, Jean-Pierre CROISSET, Élisabeth FERMAUT, Christian LABY, Samuel MARSEAULT, Nicolas OURY.

**Excusées :** Béatrice HUC (donne procuration à Michel CHASSET) et Françoise GUÉRU-DUMÉZ (donne procuration à Jean-Pierre CROISSET)

**Absent :** Arnaud QUENIOUX

*Conformément à l'article L.1221.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Elisabeth FERMAUT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée secrétaire, fonction qu'elle a acceptée.*

### **ORDRE DU JOUR**

- *Présentation projet "Hôtellerie de plein air"*
- *Terrain du Bras de Fer : projet*
- *14 juillet 2017*
- *Centre Bourg – Zone 30*
- *Installation climatisation Mairie*
- *Affaires diverses*

### **PRÉSENTATION PROJET "HÔTELLERIE DE PLEIN AIR"**

Le Maire présente au Conseil Municipal Monsieur GUILLET qui l'a contacté récemment pour un projet d'installation d'hôtellerie de plein air sur la commune de Fougères sur Bièvre.

Monsieur GUILLET, accompagné et assisté de Monsieur JAMET qui a déjà été propriétaire de deux campings, présente son étude :

- Souhait d'implanter sa structure sur un terrain d'environ 3,5 hectares sur lequel seront créés des emplacements spacieux dont certains seront pourvus d'hébergement type cottage et d'autres seront destinés à accueillir des tentes, caravanes ou camping-cars avec des blocs sanitaires. Figureront aussi une maison d'habitation pour les propriétaires, un point d'accueil, un parking, une piscine et des aires de jeux.
- Choix de la région : attrait touristique avec châteaux de la Loire, zoo de Beauval...
- Les attentes par rapport au terrain :
  - Classable en zone Loisirs
  - Réseaux eau potable, électricité, téléphone
  - Zone non inondable
  - Voie d'accès dimensionnée au passage des caravanes et camping-cars.
- Prévision de création d'emploi : 1 agent à temps complet pour l'entretien du site, des agents ponctuels pour l'entretien des locatifs et des saisonniers pour la pleine saison touristique.
- Ouverture prévue : printemps 2018.

Le Maire remercie Monsieur GUILLET pour son intervention et lui propose de le revoir après avoir réuni la commission d'urbanisme pour étudier la faisabilité du projet sur la commune. Il informe le conseil municipal que Monsieur GUILLET avait repéré lui-même un terrain mais qu'il est en fait impossible, en application des règles du Plan Local d'Urbanisme, d'y projeter ce complexe touristique.

La réunion de la commission d'urbanisme est prévue le 20 juin prochain à 18h30 et le rendez-vous avec Monsieur GUILLET le 28 juin à 18h30.

### **TERRAIN DU BRAS DE FER : PROJET**

M. Michel CHASSET donne lecture d'un courrier reçu d'un habitant de Fougères sur Bièvre qui a le projet de créer une activité maraîchère sur la commune et qui souhaiterait louer le terrain du Bras de Fer pour ses cultures.

M. Samuel MARSEAULT rappelle que ce terrain avait été acquis par la commune pour d'autres vocations qu'agricoles et évoque le risque de s'engager dans un bail de location de terres agricoles si un jour la commune souhaitait récupérer ce bien pour un projet foncier.

Monsieur le Maire propose de rencontrer le demandeur pour étudier plus précisément son projet et éventuellement évoquer la vente d'une partie du terrain et garder l'autre partie en réserve foncière.

Une décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

### **DELIBERATION N° 25/2017** **REPAS DU 14 JUILLET 2017**

Le Maire évoque l'organisation du 14 Juillet et notamment l'éventuelle participation financière pour le repas. Il est rappelé que tous les ans, des personnes s'inscrivent et en fait ne viennent pas sans en avertir la mairie ce qui engendre beaucoup de pertes de nourriture. Afin de gérer au mieux l'organisation de ce repas, il convient de délibérer sur la gratuité ou non de cet événement. Le Maire rappelle que le prix de revient de ce repas est de 12 euros par personne. Plusieurs conseillers municipaux insistent sur le fait qu'il s'agit d'un repas populaire et qu'il doit, selon eux, rester offert aux fougérois.

Après délibération et, à 8 voix Pour et 6 voix Contre, le Conseil Municipal :

- Décide de demander une participation de 5 euros par personne pour le repas du 14 Juillet
- Décide de la gratuité du repas du 14 Juillet pour les enfants jusqu'à 12 ans.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **DELIBERATION N° 26/2017** **CENTRE BOURG – ZONE 30**

Le Maire donne la parole à M. Michel CHASSET qui fait le point sur un problème de voirie évoqué lors du dernier Conseil Municipal au sujet des limitations de vitesse dans le centre bourg de la commune, à savoir plusieurs débuts et fins de zone 30, ce qui engendre la présence de plusieurs panneaux. Il convient alors de délimiter une seule zone 30.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'instaurer la fin de la zone 30 :
  - o Après le dos d'âne situé devant l'agence postale
  - o Après le dos d'âne situé rue Amable Quenioux
  - o Après les chicanes rue Louis Gallier
  - o Après le virage rue de l'Eglise au niveau du carrefour de la route des Bordes.
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **DELIBERATION N° 27/2017** **INSTALLATION CLIMATISATION MAIRIE**

Le Maire informe qu'il a reçu trois devis suite à la décision d'installer la climatisation au secrétariat de mairie.

Après en avoir délibéré et à 14 voix Pour, le conseil municipal :

- Décide de retenir le devis de l'entreprise SOBRAL pour un coût de 9 036 euros TTC pour l'installation de la climatisation à la mairie.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **TENUE DES BUREAUX DE VOTE**

Le Maire informe qu'il convient d'élaborer les tableaux pour la tenue du bureau de vote pour les 11 et 18 juin prochains pour les élections législatives.

### **JOBS ÉTÉ**

Lors d'un précédent conseil, la commune avait délibéré pour reconduire les jobs été en 2017 avec un maximum de 12 poste à pouvoir.

Le Maire informe que des candidatures ont été reçues et que 12 jeunes seront recrutés sur la période de juillet.

Une réunion est programmée avec l'agent technique qui les encadrera pour définir les périodes travaillées par chacun et la constitution des dossiers de recrutement.

### **TOUR DE TABLE**

**Location de la ludothèque :** après chaque location, il s'avère que les poubelles sont toujours pleines. Pour donner suite à la demande de l'esthéticienne, il est convenu qu'un bac lui sera réservé et qu'un autre bac d'une contenance de 600 litres sera demandé au SMIEEOM pour les occupants de la ludothèque.

#### **Les Zygophonies :**

- Les flyers et les affiches vont être distribués dans les prochains jours.
- La réunion avec les bénévoles est prévue le 03 juillet à 18h00.
- Un appel aux bénévoles est lancé pour compléter l'équipe.
- Le Maire informe que des mesures vont être prises en matière de renforcement de la sécurité suite à une demande du Préfet de Loir-et-Cher dans le cadre du Plan Vigipirate pour toutes les manifestations. Le tracteur de la commune sera stationné sur la rue de l'Eglise au niveau de la mairie et il est prévu de d'empêcher les accès aux véhicules avec des sacs type "big bag" remplis de sable ou de gros plots en béton.

#### **Classement des chemins communaux :**

M. Michel CHASSET informe le Conseil Municipal, que suite à des recherches sur les largeurs des chemins communaux, il s'est aperçu d'une erreur sur le tableau de classement de ces voies. Il propose de corriger le document avec les données prises par délibération et de l'envoyer à tous les propriétaires de terres agricoles de la commune qui le communiqueront, le cas échéant, à leurs locataires pour que les largeurs des chemins soient respectées et que les cultures n'empiètent pas sur ces derniers.

#### **Station d'épuration : bathymétrie de la lagune**

M. Patrick LEPAIN informe que la bathymétrie (étude pour quantifier le volume des boues), évoquée lors du Conseil Municipal du 27 avril dernier, va être prochainement entreprise sur la lagune dont la superficie est la plus importante (environ 6000 m<sup>2</sup>). Le rapport de cette étude synthétisera l'ensemble des données mesurées c'est-à-dire les mesures effectuées et les résultats des analyses des boues et leur interprétation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.